

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Rapport n°2023-023

Eure Normandie Numérique

Réunion du 9 octobre 2023

Objet : **Modification du tableau des effectifs**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Suite aux modifications statutaires du 19/09/2022, le syndicat accompagne désormais ses membres dans le développement et les usages du numérique au travers de la compétence "Services et outils numériques". Au travers du pilier "Pack e-administration" mis à disposition aux membres adhérents, Eure Normandie Numérique propose différents outils tels qu'un bus applicatif permettant d'agrégier différents services : tiers de télétransmission, parapheur électronique, outil de transfert de fichier lourds, outil de gestion des convocations, réservation de visio-conférence etc.

Le tiers de télétransmission remplace à compter du 18 décembre prochain la plateforme @ct'eure mis à disposition par le Conseil Départemental. 384 collectivités sont actuellement utilisatrices de ce service ce qui va engendrer une montée en charge rapide et importante pour les équipes du syndicat (création des comptes utilisateurs, formations, support, maintenance, etc.).

Par ailleurs, l'évaluation des besoins des collectivités et établissements publics, montre notamment un besoin accru dans l'accompagnement sur les nouveaux usages propres à un "territoire connecté". Mais également, un besoin de compétences en interne lié au Système d'Information au travers des deux compétences dont le syndicat à la charge.

Aussi, afin de relever les nouveaux défis de l'Agence du numérique pour répondre pleinement aux besoins des collectivités, consolider et sécuriser la mise à disposition de l'offre de services, la création d'un poste de chef de projet e-administration apparaît indispensable.

Ce poste participera à la mise en œuvre et à l'évolution du Pack E-Administration en binôme du chef de projet actuel afin de maintenir une continuité de service. Il participera également à l'accompagnement des membres pour le déploiement de nouveaux usages propres aux territoires connectés.

Les modifications sont les suivantes :

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Total	Occupé	Vacant
A+	Ingénieur en chef territoriale	Ingénieur en chef hors classe	1	1	0
A	Attaché territorial	Attaché principal	1	1	0
A	Attaché territorial	Attaché	2	2	0
A	Ingénieur territorial	Ingénieur principal	2	2	0
A	Ingénieur territorial	Ingénieur	4	3	1
B	Technicien territorial	Technicien	1	0	1
B	Rédacteur territorial	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	0	1
B	Rédacteur territorial	Rédacteur	2	2	0
C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	1	0	1
C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	1	0	1
C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	2	0
TOTAL			18	14	4

Ainsi, il vous est proposé le nouveau tableau des effectifs suivant :

Eure Normandie Numérique - Tableau des effectifs au 09/10/2023

Date et n° de délibération portant création et/ou modification du cadre d'emploi	Catégorie	Cadre d'emploi	Grade	Durée hebdo. Du poste	Intitulé du poste	Poste vacant depuis le	Poste occupé		
							Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps du poste (TC, TNC)	Agent
Filière Administrative									
Délibération n°2014 005 du 27/01/2014 et délibération n°2019 025 du 16/10/2019	A	Attaché territorial	Attaché principal	37h30	Chargée de communication		Contractuel	100%	Annie JACQUES
Délibération n°2022 016 du 16/09/2022	A	Attaché territorial	Attaché	37h30	Chef de projet e-administration		CDI	100%	Philippe Ravache
Délibération n°2021 018 du 30/11/2021	A	Attaché territorial	Attaché	37h30	Directrice administrative et financière		Titulaire	100%	Eloïdie BOINET
Délibération n°2022 003 du 24/01/2022	B	Rédacteur territorial	Rédacteur principal de 2ème classe	37h30		01/05/2023			
Délibération n°2014 034 du 16/12/2014	B	Rédacteur territorial	Rédacteur	37h30	Adheteuse publique		Titulaire	100%	Caroline BENNETT
Délibération n°2015 035 du 9 décembre 2015	B	Rédacteur territorial	Rédacteur	37h30	Assistante de direction		Titulaire	100%	Justine CAREL LEFFERT
Délibération n°2021 006 du 06/04/2021	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 2ème classe	37h30	Assistante comptable		Stagiaire	100%	Eloïdie CRESPIN
Délibération n°2021 020 du 07/06/2021	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 2ème classe	37h30	Assistante de gestion		Stagiaire	100%	Anais BULOT
Délibération n°2014 005 du 27/01/2014	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	37h30		01/03/2020			
Filière Technique									
Délibération n°2021 018 du 30/11/2021	A	Ingénieur en chef	Ingénieur en chef hors classe	37h30	Directeur Général		Contractuel	100%	Arnaud HADIDA
Délibération n°2014 005 du 27/01/2014	A	Ingénieur territorial	Ingénieur principal	37h30	Directeur Général Adjoint		Titulaire	100%	Jean-Christophe BOYARD
Délibération n°2014 034 du 16/12/2014	A	Ingénieur territorial	Ingénieur	37h30	Responsable service technique		Contractuel	100%	Emmanuel CATTELIN
Délibération n°2018 012 du 25/04/2018	A	Ingénieur territorial	Ingénieur	37h30	Chef de projet		Contractuel	100%	Cyril AVENEL
Délibération n°2018 012 du 25/04/2018	A	Ingénieur territorial	Ingénieur	37h30	Chef de projet		Contractuel	100%	Cyril HEROUARD
Délibération n°2023 023 du 09/10/2023	A	Ingénieur territorial	Ingénieur	37h30	Chef de projet	09/10/2023			
Délibération n°2018 012 du 25/04/2018	A	Ingénieur territorial	Ingénieur principal	37h30	Directrice de projet numérique		Détachement	100%	Élise BRIGAND
Délibération n°2014 007 du 28/04/2017	B	Technicien territorial	Technicien	37h30	Technicien		Contractuel	100%	
Délibération n°2018 012 du 25/04/2018	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	37h30		03/09/2021			

Il est vous est donc proposé d'adopter la délibération suivante :

Réunion du 9 octobre 2023

Objet : **Modification du tableau des effectifs**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;
- Vu les statuts du Syndicat Mixte ;
- Vu la délibération n°B2022-016 du 16 septembre 2022 portant modification du tableau des effectifs ;

Le Comité syndical, réuni le 9 octobre 2023 en visio conférence,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif à la modification du tableau des effectifs,
- D'adopter le tableau des effectifs présenté,

- D'autoriser le Président de procéder au recrutement correspondant dans le respect des crédits alloués lors de l'adoption du budget.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 18
- Collège Conseil Départemental : 18
- Collège Conseil Régional : 6

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Évreux, le 9 octobre 2023

Pour extrait conforme,

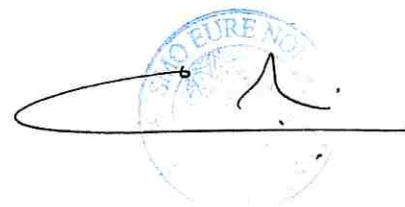
Le Président

Nicolas Gravelle



Le Secrétaire de séance

Frédéric Duché



Date publication : 13/10/2023